



**Politiques & règlements – Secteurs
Jeune enfance et Récréatif**

Année gymnique 2026-2027

Table des matières

Politiques & règlements – Secteurs.....	1
Jeune enfance et Récréatif.....	1
Année gymnique 2026-2027	1
1. Politiques administratives	3
1.1 Inscription.....	3
1.2 Carte Accès-Loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe.....	3
1.3 Frais supplémentaires et autres frais	4
1.3.1 Frais d’affiliation.....	4
1.3.2 Frais campagne de financement	4
1.3.3 Frais changement de cours	4
1.3.4 Frais pour chèque sans provision ou erreur donnée bancaire.....	4
1.3.5 Frais de retard – cours récréatif.....	4
1.4 Paiements	4
1.4.1 Modes de paiement.....	4
1.4.2 Plan de paiement	5
1.5 Politique de remboursement.....	5
1.6 Rabais	6
1.6.1 Rabais famille.....	6
1.6.2 Rabais inscription annuelle	6
1.6.3 Rabais 2 ^e inscription.....	6
1.7 Communications.....	6
2. Règlements relatifs à la gymnastique.....	7
2.1 Tenue vestimentaire.....	7
2.2 Programme secteur Jeune enfance.....	7
2.3 Programme d’évaluation CANGYM.....	7
2.4 Sélection au secteur compétitif.....	8
3. Activités connexes	9
3.1 Fêtes d’enfants	9
3.2 Cours privés et semi-privés	9

1. Politiques administratives

1.1 Inscription

1.1.1 Méthodes d'inscription

- En ligne via la plateforme [d'inscription QIDIGO](#). Vous devez utiliser votre compte existant ou en créer un nouveau si vous êtes un nouveau client.
- En personne au bureau administratif.

1.1.2 Procédures d'inscription en ligne Qidigo

1.1.3 Formulaire d'informations supplémentaires à remplir

Un fois votre choix de cours fait, un formulaire devra être rempli avec les informations suivantes :

- 2 contacts complets (papa, maman, grands-parents ou tuteur)
- 2e courriel valide (toutes les communications se feront par courriel)
- Numéro de carte assurance maladie de l'enfant (obligatoire)
- Numéro de la carte accès-loisirs de l'enfant (obligatoire)
- Fiche santé
- Les frais supplémentaires (affiliation et financement) sont obligatoires et doivent être payés en même temps que les frais d'inscription ;

1.1.4 Liste d'attente

Lorsqu'un cours est complet, il est possible de s'inscrire sur une liste d'attente. Lorsqu'une place se libère, nous communiquerons avec vous.

Afin d'éviter toute déception, nous vous conseillons de vous inscrire dans un autre groupe. Si une place se libère d'ici le début de la session, nous communiquerons avec vous. Il va de soi que les places libérées seront attribuées selon le mode **premier arrivé, premier servi**.

1.2 Carte Accès-Loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe

Tout participant qui désire s'inscrire à une activité de loisir dispensée par la Ville de Saint-Hyacinthe ou par l'un de ses organismes reconnus doit présenter sa carte Accès-Loisir lors de l'inscription. Les informations en lien avec la carte Accès-Loisir et l'inscription sont nécessaires afin de valider l'admissibilité du participant et de broser un portrait de l'utilisation des services municipaux. Les informations fournies sont transmises au Service des loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe. La Ville est responsable de la gestion des données en conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Le participant qui refuse de fournir les informations relatives à la carte Accès-Loisir **ne pourra pas s'inscrire aux activités**. Un participant peut demander l'accès et la rectification des informations le concernant en suivant la procédure prévue par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

1.3 Frais supplémentaires et autres frais

1.3.1 Frais d'affiliation

Les frais d'affiliation à Gymnastique Québec sont obligatoires. Le coût est de 18\$ pour les enfants de 3 ans et moins et de 38\$ et pour les enfants de 4 ans et plus. Ces frais s'appliquent à toutes les nouvelles inscriptions et sont valides du 1 septembre 2026 au 31 août 2027.

1.3.2 Frais campagne de financement

Afin de financer nos activités ainsi que l'entretien et l'achat de nouveau matériel, nous tenons chaque année une campagne de financement obligatoire. Cette campagne prend la forme d'un tirage offrant plus de 10 000\$ en prix.

La participation à la campagne de financement (Loto-gym) est obligatoire. Le prix des billets est de 5\$ et les gymnastes du secteur Jeune enfance et Récréatif doivent vendre 10 billets chacun. Le nombre maximum de billets obligatoires par famille est fixé à 25.

1.3.3 Frais changement de cours

Des frais supplémentaires de 5\$ sont exigés lorsqu'un client demande un changement de groupe pour un membre de sa famille.

1.3.4 Frais pour chèque sans provision ou erreur donnée bancaire

Des frais de 25\$ seront facturés pour tout paiement refusé pour insuffisance de fonds. Des frais de 15\$ seront également facturés pour tout prélèvement bancaire refusé en raison d'une erreur dans les informations bancaires fournies par le client.

1.3.5 Frais de retard – cours récréatif

Un parent venant récupérer son enfant plus de 15 minutes après la fin du cours de celui-ci se verra facturé pour ce retard. Le parent recevra une facture de frais de retard et celle-ci devra être acquittée dans les 10 jours ouvrables.

Nombre de minutes de retard	Frais
16 à 30 min	15 \$
31 à 45 min	30 \$
45 à 60 min	45 \$
60 min et +	60 \$

Les enfants âgés de 10 ans et plus pourront attendre leur parent sans la supervision d'un employé. Le Club n'est plus responsable de l'enfant après la fin du cours.

1.4 Paiements

1.4.1 Modes de paiement

- En ligne : Paiement par prélèvement bancaire via la plateforme Qidigo (vous devez avoir un spécimen de chèque en mains)

- Au bureau : en argent comptant et paiement par carte débit (nous n'acceptons pas les cartes de crédit)

1.4.2 Plan de paiement

1. 100 % à l'inscription
2. 50% à l'inscription ; 50% le jeudi précédent le début des cours
3. 3 versements : Pour les factures de 400\$ et plus – 50% à l'inscription ; deux versements de 25%, un lors du premier mois de cours et un lors du deuxième mois de cours.

La programmation des paiements doit être effectuée avant le début de la session.

1.5 Politique de remboursement

Toute demande de remboursement doit être effectuée avant la fin de la deuxième semaine de cours. Après cette période, aucun remboursement ne sera accordé.

1.5.1 Pour un remboursement demandé *après le début des cours*

Des frais administratifs de 15\$ seront chargés sur tous les remboursements.

- Les frais des cours dispensés seront déduits du remboursement ;
- Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique ne pourront pas être remboursés après le 1er octobre ;
- Les frais de la campagne de financement ne sont pas remboursables après le 1er décembre pour la session d'Automne et deux semaines après le début des cours pour l'Hiver et le Printemps ;
- Le formulaire de demande d'annulation devra nous être remis dans les délais prescrits pour que le remboursement soit autorisé.

Les heures manquées par les gymnastes ne sont ni remboursées ni reprises dans une autre plage horaire.

1.5.2 Pour un remboursement demandé *avant le début des cours / activités*

Si le cours n'est pas encore débuté, les frais d'inscriptions seront remboursés en totalité (Frais de cours, affiliation et financement).

1.5.3 Dans le cas d'une blessure

Pour tout athlète qui se blesse durant un cours de gymnastique, le montant des cours non-faits sera transféré en crédit pour la prochaine session, à compter de la réception du billet du médecin.

1.5.4 Formulaire d'annulation

Afin d'annuler un cours et d'obtenir un remboursement, vous devez impérativement remplir le formulaire d'annulation adéquat.

Pour l'annulation d'un cours des sessions Automne, Hiver, Printemps ou Été : [Formulaire d'annulation - Session récréative](#)

1.6 Rabais

1.6.1 Rabais famille

Un rabais de 5% sera accordé pour l'inscription du deuxième enfant et un rabais de 10% pour l'inscription du troisième enfant et des suivants. Aucune réduction ne s'applique aux frais d'affiliation.

Le rabais sera appliqué aux inscriptions dont les montants sont les moins élevés. Pour que ces rabais soient appliqués automatiquement sur la plateforme, tous les membres de la famille doivent être inscrits au même moment et apparaître sur une facture.

1.6.2 Rabais inscription annuelle

Pour une inscription au secteur récréatif, si vous choisissez d'inscrire votre enfant pour toute l'année, vous bénéficierez d'un rabais de 3% sur le coût total de l'inscription annuelle.

1.6.3 Rabais 2^e inscription

Si vous inscrivez votre enfant à un deuxième cours, vous bénéficierez un rabais de 25% sur le coût de cette 2^e inscription.

1.7 Communications

Toutes les communications sont transmises par courriel. Assurez-vous qu'au moins une adresse courriel valide est inscrite au dossier de votre enfant. Nous disposons également d'un babillard au gymnase où sont affichées les informations importantes, telles que le calendrier des cours et les renseignements concernant les événements spéciaux. Vous pouvez également suivre nos médias sociaux afin de demeurer à l'affut des activités et événements du club.

1.8 Crédit d'impôt

1.8.1 Crédit d'impôt pour activités physiques des enfants

Votre facture d'inscription fait office de reçu pour le crédit d'impôt. Vous pouvez y avoir accès en tout temps dans votre compte sur la plateforme Qidigo sous l'onglet "Factures".

1.8.2 Crédit d'impôt pour les frais de garde des enfants (Relevés 24)

Votre Relevé 24 (RL- 24) sera également disponible sur la plateforme Qidigo. Vous devez vous assurer d'inscrire votre numéro d'assurance sociale ainsi que la répartition en % entre les 2 parents dans la section **Facture / Relevés fiscaux**. Seules les activités de camp de jour sont admissibles.

2. Règlements relatifs à la gymnastique



2.1 Tenue vestimentaire

- Le port du maillot est fortement recommandé lors des entraînements, pour des raisons de sécurité. Si l'enfant ne possède pas de maillot, il doit porter des vêtements ajustés, tels que la camisole et un cuissard (sans jupette) ou un chandail et un short ;
- Les bas doivent être retirés avant l'entrée dans le gymnase ;
- Les cheveux doivent être bien attachés ;
- Seules les boucles d'oreilles dont le doigt ne peut pas rentrer dans le trou sont tolérées ;
- L'enfant doit avoir une bouteille d'eau ;
- Après trois avertissements, l'accès au cours peut être refusé à un enfant qui ne porte pas la tenue requise.

2.2 Programme secteur Jeune enfance

Le but premier des cours dans le secteur Jeune enfance est le plaisir et la promotion du développement moteur, cognitif et social de l'enfant. Ainsi, les méthodes d'enseignement sont axées avant tout sur l'apprentissage et le développement de ces capacités, plutôt que sur le perfectionnement technique des mouvements. Pour cette raison, les enfants ne sont pas évalués selon un programme.

Dans ce secteur, les cours prennent la forme de parcours ludiques, comprenant des déplacements, des positions statiques, des rotations et des impulsions sur différents appareils de gymnastique.

2.3 Programme d'évaluation CANGYM

Le CANGYM est un programme d'évaluation pour le secteur récréatif qui s'adresse à tous les enfants de 5 ans et plus. Le programme est composé d'une progression de mouvements réalisés sur différents appareils, soit la table de saut, les barres asymétriques, la poutre, le sol, le trampoline, le tumbling et la double-mini.

Le programme contient 10 niveaux pour répondre à toute la clientèle.

Le programme CANGYM se veut un programme structuré visant l'apprentissage par étapes de la gymnastique. Il est donc important que les gymnastes comprennent que la réussite d'un niveau CANGYM peut nécessiter plus d'une session. De plus, le fait de ne pas réussir un niveau ne doit en aucun cas être perçu comme un échec pour la gymnaste, car chacun évolue à un rythme différent. Le gymnaste doit percevoir qu'il a acquis les mouvements réussis et qu'il pourra continuer de travailler davantage sur ceux qui ne répondent pas encore à toutes les exigences et qu'ainsi, il aura l'opportunité de démontrer sa progression à la prochaine évaluation.

2.3.1 Journée CANGYM

À chacune des sessions, il y aura une **journée CANGYM**, où les entraîneurs vérifieront les compétences des enfants sous forme d'évaluation. Nous vous demandons de présenter cet événement comme un cours spécial où des entraîneurs viendront regarder leurs prouesses. Cet événement ne doit en aucun cas être stressant pour votre enfant.

L'horaire ne sera pas le même que votre cours régulier. L'horaire de cette évaluation sera disponible environ deux semaines avant la tenue de la journée. Si votre enfant ne se présente pas au bon horaire, nous ne pourrons malheureusement pas l'accepter. Si votre enfant ne peut être présent

à cette journée, il sera possible de le reprendre en cours privé avec un entraîneur du secteur. Aucune reprise d'évaluation ne sera faite durant les cours réguliers.

2.4 Sélection au secteur compétitif

Deux périodes d'auditions ont lieu durant l'été : une en juin et une en août (selon les places disponibles). Restez à l'affût de nos réseaux sociaux pour les dates et les inscriptions.

3. Activités connexes

3.1 Fêtes d'enfants

Le Club Gymnaska-Voltigeurs offre la possibilité de fêter l'anniversaire de votre enfant en faisant de la gymnastique. Pour toutes informations sur la tarification, les horaires et la réservation, visitez notre site internet dans la section « Activités connexes »

3.1.1 Annulation des fêtes

Le club se réserve le droit de refuser ou d'annuler une fête dans des cas spéciaux, par exemple une panne, une tempête ou un manque de personnel. Vous en serez informé par le responsable.

Dans le cas où vous devez annuler, informez le responsable maximum 48h avant la date et l'heure de la fête pour que le dépôt soit remboursé. Si cela n'est pas fait dans le délai demandé, vous ne pourrez pas vous faire rembourser.

3.2 Cours privés et semi-privés

Pour toutes informations sur les cours privés et semi-privés, visitez notre site web dans la section « Activités connexes ». Notez qu'en cas de manque de personnel, il est possible que le responsable vous offre une autre plage horaire que celle choisie ou simplement que la demande de cours privé soit refusée.

3.2.1 Paiement

Le paiement des cours privés se fait en argent comptant, directement à l'entraîneur, la journée du cours. Le montant à payer dépend du niveau de formation de l'entraîneur qui donne le cours. Le responsable vous donnera le prix lors de la confirmation de tenue du cours.